

Charte du mentorat - 2022

Montpellier SupAgro Alumni et l'Institut Agro s'associent une fois de plus pour accompagner les étudiants dans leur projet professionnel. Après une édition très réussie en 2021, nous remettons en place ce partenariat.

Vous avez choisi de vous impliquer dans cette action, voici donc quelques préconisations simples pour tirer le meilleur parti du mentorat.

Qu'est-ce que le mentorat ?

Cela consiste à créer un binôme entre un mentor (diplômé) et un mentoré (étudiant), tous deux membres de la communauté SupAgro. Le mentor accompagne le mentoré dans la construction de son projet professionnel. Il y a engagement réciproque de participation et de confidentialité des échanges.

Qui est le mentor et quelle est sa mission ?

Le mentor est un·e diplômé·e de Montpellier SupAgro, quelle que soit le diplôme et le cursus suivi, qui se rend disponible pour accompagner le mentoré et à l'écoute pour échange. C'est un interlocuteur privilégié pour le mentoré pour plusieurs situations : choix d'une orientation, recherche de stages, conseils professionnels. Par son positionnement, son questionnement, son rôle de miroir, le mentor permet à l'étudiant de trouver par lui-même les solutions et les actions à mettre en œuvre. Il ne fait pas « à la place de » mais appuie le mentoré dans ses démarches.

Les principes généraux du mentorat

La relation de mentorat est :

- Un accompagnement bénévole
- Un enrichissement mutuel basé sur le transfert du savoir personnel et professionnel
- Un espace d'échange respectant la confidentialité, l'absence de jugement, le respect mutuel et l'ouverture d'esprit

Le mentorat ne se substitue pas au rôle des enseignants de Montpellier SupAgro. Il n'est pas une garantie de trouver un stage ou un emploi. Le mentor n'a aucune obligation de résultat, il agit de manière bénévole, bienveillante et désintéressée. Il conseille en fonction de son expérience et de son vécu.

Les engagements du mentor

Le mentor s'engage à :

- Apporter son expérience, ses connaissances selon les objectifs définis au départ et son réseau.
- Être à l'écoute et dégager une certaine disponibilité de temps et d'esprit pour son mentoré
- Assurer un échange régulier avec le mentoré à raison d'un rendez-vous minimum ou d'une série de rendez-vous périodiques
- Transmettre son expérience, conseiller concrètement le mentoré sur les questions qu'il se pose, dans ses sphères de compétences
- Respecter la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement

Les engagements du mentoré

Le mentoré s'engage à :

- Prendre contact avec son Mentor pour définir ensemble un agenda de rendez-vous en fonction des disponibilités de chacun, honorer les rendez-vous pris
- S'investir avec sérieux et conviction dans la relation de mentorat
- Préparer son rendez-vous en amont avec toutes les questions qu'il doit poser au Mentor afin d'éviter une perte de temps
- Faire confiance à son mentor (ne pas avoir peur de lui exposer sa situation, ses projets, ses questions et ses doutes)
- Reconnaître et respecter la valeur de l'investissement du mentor bénévole
- Donner de ses nouvelles à son mentor, à l'issue du mentorat
- Garantir un cadre de travail basé sur la confidentialité des informations qui pourraient être échangées et n'en faire aucun usage qui pourrait nuire directement ou indirectement

La durée du mentorat

Le mentorat est un partenariat qui s'inscrit sur une durée d'un an (de janvier à décembre). Il peut être renouvelé sans limite si le mentor et le mentoré le souhaitent. Chaque année, une nouvelle campagne de mentorat sera lancée pour intégrer de nouveaux mentors et mentorés au dispositif.